

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°29/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le sept juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

Absent : Monsieur Robert VERAND

Convocation en date du 02/07/2025

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°26/2025 : ERREUR MATERIELLE

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 : NOMINATION D'UN COORDONATEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu sur la commune de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL du 15 janvier au 14 février 2026.

Il rappelle que cette étude de population est faite maintenant tous les cinq ans.

Il précise qu'il est nécessaire, pour mener à bien cette mission, de recruter un coordonnateur communal.

Monsieur le Maire propose de recruter la Secrétaire de Mairie, Catherine ROUX, comme coordonnatrice qui a déjà effectué les missions de coordonnatrice lors de précédents recensements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le recrutement de Madame Catherine ROUX en qualité de coordonnatrice communale,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 25 juillet 2025,

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

